

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019 À 18 HEURES 30**

N° DEL2019\_177 : COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE  
DES COMPTES D'OCCITANIE SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### **L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 17 décembre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Francis SALABERT

**Membres présents votants :** Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

**Membres présents non votants :**

Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

**Membres excusés :** Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Marie-Louise AT), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Claude JULIEN (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Louis BARRET), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

**Votants : 42**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019**

### **N° DEL2019\_177 : COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'OCCITANIE SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

Pilote : Finances

**Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,**

La communauté d'agglomération a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie sur les exercices 2012 et suivants.

Ce contrôle s'est inscrit dans le cadre d'une enquête régionale de la chambre dédiée aux villes moyennes. Outre sa gestion financière, les compétences de la communauté d'agglomération en matière d'enseignement supérieur et de recherche comme en matière de développement économique ont ainsi été analysées.

Conformément aux dispositions du code des juridictions financières, la communauté d'agglomération doit communiquer à son assemblée délibérante le rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre Régionale des Comptes dans sa séance du 20 juin 2019 et reçu le 3 octobre 2019.

La Chambre fait deux recommandations à l'agglomération :

- 1) Clarifier les relations entre la communauté d'agglomération et l'association Albi Innoprod.
- 2) Évaluer les retombées de la recherche et des transferts de technologie sur les entreprises du territoire.

Concernant la première recommandation, le conseil communautaire sera désormais appelé à délibérer la subvention allouée, à l'appui d'un programme d'actions détaillées présenté par l'assemblée générale de l'association et retenu après examen par l'agglomération.

Pour la seconde recommandation, l'évaluation est systématisée avec une périodicité annuelle, pour les structures de transfert de technologie que l'agglomération finance ou a financées (CRITT et plateforme Mimausa Mines Albi).

De plus nous avons sollicité les établissements d'enseignement supérieurs du territoire tels que l'INU Champollion et Mines Albi afin de pouvoir disposer de données précises en la matière à l'avenir.

Enfin, conformément à l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, l'agglomération sera tenue, dans un délai de un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives au conseil communautaire, de présenter devant cette même assemblée un rapport précisant les actions entreprises à la suite des observations et recommandations formulées par la chambre.

**Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des juridictions financières,

VU le rapport d'observations définitives ci-annexé adressé par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie portant sur la gestion de la communauté d'agglomération au titre des exercices 2012 et suivants.

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** de la communication à l'assemblée délibérante du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie sur la gestion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre des exercices 2012 et suivants.

Pour extrait conforme,  
Fait le 17 décembre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL